



Centre Hospitalier de Wallonie picarde - CHwapi
Association Sans But Lucratif

Site IMC

80, chaussée de Saint-Amand - 7500 Tournai

Site NOTRE-DAME

9, avenue Delmée - 7500 Tournai

Site UNION

51, rue des Sports - 7500 Tournai

Centre de Consultations de PÉRUWELZ

11, rue de Sondeville - 7600 Péruwelz

INFILTRATION TENDINEUSE

Service d'**Imagerie médicale**



Numéro d'appel général unique
pour tous les sites : 069/333 111

www.chwapi.be |



Qu'est-ce que l'examen ?

L'examen consiste à injecter un médicament (PRP ou produit cortisoné) au contact d'un tendon enflammé.

Comment se préparer à l'examen ?

Il ne faut pas être à jeun.

Vous devez nous signaler :

- si vous êtes allergique ;
- si vous saignez de façon fréquente et/ou prolongée (du nez...) ;
- si vous prenez des médicaments fluidifiant le sang (type Fraxiparine, Sintrom, Plavix, Aspirine...).

Il est conseillé de venir accompagné et de réduire vos activités physiques pendant 24 à 48 heures après l'infiltration.

Comment réalise-t-on l'examen ?

L'examen sera réalisé en général sous guidage échographique. Après une désinfection cutanée rigoureuse, on introduit l'aiguille et on contrôle en temps réel sa progression jusque l'endroit souhaité puis on injecte le médicament.

Quels sont les effets secondaires ?

En cas d'injection de cortisone, des rougeurs faciales, des bouffées de chaleur, un déséquilibre du diabète ou une augmentation de la tension peuvent survenir. Ces effets sont passagers.

Des cas de ruptures tendineuses sont décrits, mais sont exceptionnels.

Quelles sont les complications possibles ?

Comme pour toute ponction, il existe un risque faible d'infection. Toutes les précautions sont prises pour l'éviter. Toutefois, si des douleurs, un gonflement de l'articulation ou de la fièvre surviennent dans les jours suivant l'examen, il faut nous appeler ou consulter votre médecin traitant sans délai.

Et en cas de refus du patient ?

Vous êtes libre de refuser l'infiltration.

Quelles sont les alternatives ?

Votre médecin peut :

- augmenter votre traitement antidouleur et anti-inflammatoire ;
- vous prescrire de la kinésithérapie.

Informations administratives

Veillez vous présenter avec votre demande d'infiltration, vos documents d'identité à l'accueil du service de radiologie. Sans cette demande, l'infiltration ne pourra pas être réalisée.

Un consentement écrit sera nécessaire.

